

"Je choisis mes pompes funèbres"

Le mouvement "Je choisis mes pompes funèbres" œuvre afin que la loi dite "Sueur" soit respectée, stoppant ainsi nombre de tensions.



« Nous mettons donc tout en œuvre, et appelons tous les indépendants du funéraire à nous rejoindre quelle que soit leur étiquette ou appartenance. »

De gauche à droite : Benoît Fourquet, Ophélie Chauffert, Jean-Pierre Sueur et Thierry Ceotto.



Résonance : Nous entendons beaucoup parler du mouvement "Je choisis mes pompes funèbres", alors qu'en est-il ?

Thierry Ceotto : Nous voulons stopper d'une manière définitive les dérives de certains groupements funéraires qui ont imaginé de "funèbres" scénarios pour détourner les familles en deuil de leur liberté de choisir leur entreprise de pompes funèbres.

Nous mettons donc tout en œuvre et appelons tous les indépendants du funéraire à nous rejoindre quelle que soit leur étiquette ou appartenance. Ils ont tout à gagner dans ce noble combat pour la défense des familles en deuil, et notamment la pérennité, la tranquillité et la satisfaction de bien faire leur métier sans contraintes.

Tous les citoyens sont invités également à nous rejoindre pour faire respecter la loi dite "Sueur". Le sénateur Jean-Pierre

Sueur, à l'origine de cette loi, m'a dit lors de notre dernier rendez-vous au Sénat : "On me dit souvent : "Vous avez mis le monopole des pompes funèbres à la porte mais il entre par la fenêtre." Ma réponse a été la suivante : "Nous avons la volonté de fermer cette fenêtre et de condamner son ouverture d'une manière définitive", ce qui empêchera les voleurs et les intempéries de piller les familles en deuil et d'aller à l'encontre du respect des volontés du défunt."

R : Vous avez donc eu rendez-vous avec M. Sueur ?

TC : Oui, monsieur Sueur nous a reçus au Sénat. J'étais accompagné de Benoît Fourquet et Ophélie Chauffert, très impliqués dans ce mouvement.

R : Et ?

TC : Notre rendez-vous a duré une heure et demie, et l'implication et la détermination de celui qui est à l'origine de l'abolition du monopole des pompes funèbres sont intactes. Il veut absolument que sa loi soit respectée et il va mettre tout en œuvre pour qu'elle le soit.

R : Concrètement, qu'a-t-il fait depuis votre rendez-vous ?

TC : Monsieur Sueur a posé une question orale, qui a été publiée au Journal officiel du 04/10/2018. Il a également posé une question écrite publiée au Journal officiel du 11/10/2018 au ministre des Finances. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces questions sur notre site.

R : Et quelles sont actuellement les actions du mouvement ?

TC : Plusieurs actions sont entreprises auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), "le gendarme des assureurs et des banquiers", du gardien des droits présidé par monsieur Toubon, et d'autres sont en cours que nous dévoilerons progressivement pour ne pas être court-circuités.

D'autre part, nous avons envoyé à 3 000 entreprises de pompes funèbres indépendantes un dossier complet

concernant notre mouvement, comprenant une pétition à faire signer en agences et des affiches incitant à entrer pour signer la pétition. Nous tenons d'ailleurs à remercier toutes celles qui nous ont rejoints spontanément, et inciter les autres à en faire autant. Que celles qui n'ont rien reçu nous contactent, et nous leur enverrons par retour le kit complet.

Nous souhaitons également trouver une personne civile en dehors du monde funéraire pour présider notre mouvement, afin de lui donner une totale indépendance. Que ceux qui ont une personne ou un groupe de personnes à proposer pour diriger ce mouvement nous contactent par mail. Nous les remercions par avance. Nous sommes pour l'instant le relais des familles en deuil et des souscripteurs de contrats obsèques qui n'ont pas la force dans ces moments-là de se défendre contre les banques assurances, mutuelles ou plateaux d'assistance au discours bien rodé qui les dirigent comme bon leur semble.

R : Et qu'espérez-vous au final ?

TC : Vous l'avez bien compris, ce mouvement est totalement indépendant et voué à défendre les intérêts des familles en deuil. Que ceux qui prôsent l'inverse pour casser le mouvement réfléchissent bien aux conséquences que cela pourrait avoir... En effet, le mouvement est en marche et nul ne pourra maintenant l'arrêter avec ou sans nous et quels que soient les petits commentaires et/ou petites phrases des uns et des autres. Il y avait vraiment urgence à agir pour défendre une cause juste, et nous avons pris l'option de lancer "le mouvement". Les portes ne sont naturellement pas fermées. Bien au contraire, elles sont grandes ouvertes à tous les défenseurs des droits et libertés.

Nous voulons donc au final que la loi soit tout simplement respectée, et stopper les tensions inacceptables que font subir certains groupements funéraires aux familles en deuil. La vie est déjà tellement tourmentée quotidiennement. Il ne nous semble pas nécessaire d'en rajouter au moment d'un décès où tout devrait être mis en œuvre pour la paix, la sérénité et le recueillement.

... le mouvement est
en marche, et nul
ne pourra maintenant
l'arrêter avec ou sans
nous...

